

TAUX DE L'ABONNEMENT
 Pour un an... \$ 3.00
 Pour six mois... 1.80
 L'abonnement à l'avenir sera payable à l'échéance du premier semestre. On ne pourra s'abonner pour moins de six mois. Dans les cas, d'abonnement pour un temps indéfini, le retrait n'aura lieu que sur avis donné un mois avant l'échéance du semestre courant.

Jours de publication : LUNDI, MERCREDI et VENDREDI

JOURNAL DE LÉVIS

Politique, Commercial et Littéraire

O. BEGIN, Editeur-Propriétaire.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LÉVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

TAUX DES ANNONCES.
 Six lignes... \$ 0.20
 Au-dessous de six lignes et pas plus de dix... 0.50
 Pour chaque ligne au-dessus de dix... 0.05
 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Tous envois envoyés sans ordre sera publiés jusqu'à avis du contraire.

Toutes correspondances, lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées franco à O. BEGIN, Editeur-Propriétaire.

ARRIVÉE DU CITY OF PARIS.

GUERRE INEVITABLE!

ABANDON DU PROJET DE CONFÉRENCE!

Les chances de paix sont évanouies.

On s'attend que la Prusse va déclarer la guerre immédiatement.

New-York, 16.—Le vapeur *City of Paris*, de Liverpool le 6 juin, et de Queenstown, le 7, est arrivé ce matin.

Il est pleinement confirmé que le projet de conférence est abandonné par suite des demandes de l'Autriche, qui ont été regardées par l'Angleterre, la France et la Russie comme l'équivalent d'un refus.

Toutes les négociations ont été rompues et abandonnées par les Puissances Neutres; il ne reste plus maintenant aux puissances armées que de négocier entre elles-mêmes, ou commencer la guerre.

Le *London Times* dit que toutes les chances de paix se sont évanouies. Il croit que les premiers coups seront portés sur l'Elbe et dans les duchés, mais que la principale intention de l'Autriche est de s'assurer la possession de la Silésie.

Le *Daily News* croit que les apparence indiquent que la déclaration de guerre, ou la première démonstration, qui en sera l'équivalent viendra de la Prusse.

Le gouvernement Prussien a adressé une circulaire aux Puissances neutres, accusant l'Autriche d'une violation flagrante des traités, en refusant à la Diète la question du Holstein.

La Prusse a également adressé un projet à l'Autriche, déclarant que les mesures que celle-ci proposait à la Diète étaient une violation du traité de Gastein, mettaient de côté la question des duchés et rétabliaient les deux puissances dans la position que leur avait assigné le traité de Vienne.

Une circulaire autrichienne déclare que l'Autriche observait la convention de Gastein jusqu'à ce que la question des duchés soit réglée définitivement. Elle ne veut enlever à la Diète que pour arriver à ce règlement.

De toutes parts, les préparatifs de guerre se poursuivent sur une grande échelle.

L'Espagne va augmenter son armée de 85,000 hommes.

M. de Girardin, rédacteur en chef de *La Liberté*, a parlé avec le prince Napoléon que la paix suivrait la conférence. La gazette consistait en un dîner servi pour 24 invités.

AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

Toutes les villes importantes d'Allemagne sont en proie à la consternation. La mobilisation se poursuit sur une échelle considérable, et les maisons de commerce restent vides de leurs employés, de leurs chefs, rejoints pour le service du pays.

La Bavière vient de mettre sur pied 120,000 hommes, la Saxe, le Wurtemberg, les deux Hesse et tous les petits États arment avec une ferveur active; on dirait que la guerre éclatera au premier jour.

La Bourse de Francfort est depuis deux ou trois jours arrêtée dans la baisse qu'elle a si vigoureusement conduite depuis un mois et demi. Les prix sont tellement avilis, qu'il n'y a guère à espérer qu'ils s'échangent encore. Et cependant, dit un correspondant, il y a chaque jour des faillites nouvelles qui amènent des titres sur notre marché. L'argent se raréfie. La Banque s'est vue forcée d'élever le taux de son escompte à 7 0/0 et elle ne pourra s'arrêter là.

A Berlin, dans le monde financier, on ne croit plus que la paix soit possible. On s'attend à l'ouverture des hostilités. Chacun, du reste est tellement fatigué des malheurs du commerce, de la ruine du pays et de la démolition générale, qu'on demande à grands cris une révolution. Hélas! c'est la guerre! et une guerre qui durera peut-être longtemps.

Les caisses publiques sont vides en Prusse et les finances du pays, comme celles des particuliers, n'ont plus le caractère d'ordre qu'elles avaient autrefois.

A Berlin comme à Cologne, Düsseldorf et les autres villes du premier ordre, les valeurs les plus sûres sont offertes à vil prix et ne peuvent trouver preneurs. La confiance a disparu.

L'escompte est à 9 0/0 à la Banque royale et dans le commerce on trouve à la place de l'argent au-dessus de ce taux! Les lois de l'usure ont été suspendues pour un an. Ce fait seul vous fera juger où nous en sommes!

Les embarras de M. de Lamartine.

On écrit de Paris, le 22 mai :

" On s'est occupé ces jours derniers au conseil des ministres, d'une pension viagère à servir de M. de Lamartine, en payant ses dettes. M. de Lamartine abandonnerait à l'État ses propriétés, ses revenus, créances, valeurs mobilières de toute nature; il lui serait alloué une pension viagère de quarante mille francs, que le Corps législatif voterait.

" Voici quelle est la situation de M. de Lamartine affirmée par lui : Ses deux propriétés

valent un million et demi et ses autres valeurs un million. En dehors, il possède, dit-il, les quarante mille francs de rente qu'on lui offre et elles sont à lui en toute propriété. Or on ne lui propose quarante mille francs qu'en rentes viagères. En sus de ses propriétés, et de ses valeurs mobilières, de ses quarante mille francs, il reste à M. de Lamartine le produit de ses *Entretiens* mensuels, qui est considérable, mais qui, étant éventuel, est laissé par le gouvernement à part des offres proposées à l'acceptation du poète.

" Dans la pensée de l'Etat, avec l'actif total il y a de quoi payer les dettes, mais il ne restera rien au-delà : la rente viagère serait un pur don.

" Décidé à ne pas accepter la rente viagère, M. de Lamartine va, dit-il, sortir de France pour n'y jamais revenir; il a jeté ses vues sur la Sicile.

" Il laissera derrière lui trois cent mille francs de dettes, sans autre garantie de paiement que ses chances d'avenir, à savoir : les quarante mille francs qu'il posséderait le produit de sa plume. Pourquoi n'en va-t-il? Pour se soustraire aux morsures des somnambules, des assignations, des oppositions de quelques créanciers, car la plupart le laissent tranquille. Ce sont des vigneronnes du Maconnais, qui lui ont rendu du vin et qu'il paie quand il peut. Si tout le monde s'engage à ne le plus persécuter, il restera.

" C'est pour le soustraire aux persécutations, pour payer les dettes criardes de 300 mille francs, comme les autres que le gouvernement fait l'offre de tout solder, en servant la rente viagère de quarante mille francs.

" Et pourquoi donc M. de Lamartine n'accepte-t-il pas les offres que M. Rouher, de la part du gouvernement, je devrais dire de l'empereur, est venu lui faire? Pourquoi? Parce qu'il a pensé à sa niche, qui du vivant de Mme de Lamartine, et plus encore depuis sa mort, est son Antigonie. Faible de santé, souvent souffrant non seulement elle tient le salon de son oncle avec un charme inexprimable, mais elle ouvre ses lettres, et répond, est mêlée à toutes ses affaires, petites et grandes. C'est le répertoire vivant de son passé et du présent, et l'œil ouvert de l'avenir. M. de Lamartine, son dévouement, et d'autres dettes de famille, des dettes de cœur, des dettes d'honneur. Il ne peut s'habituer à la pensée que toutes ces choses saintes, non satisfaites, iraient s'envelopper avec lui dans la mort.

" Je ne vous ai pas dit, dans la situation de M. de Lamartine, le plus étonnant.

" En relevant toutes les sommes qu'il a payées depuis le coup d'Etat il vient de trouver le chiffre (enormissime de cinq à six millions. Il remerciait M. Mirès, il y a quelques jours, de lui être venu en aide dans ses temps les plus difficiles en se faisant son éditeur. M. de Lamartine évaluait à 300,000 fr. les sommes par lui touchées de M. Mirès; celui-ci, avec sa présence d'esprit admirable, sa mémoire de banquier si longtemps en liquidation, lui a fait une addition de six cent quatre-vingt mille francs, auxquels ne manquant ni la fraction en francs ni celle en centimes, je'ai oubliés. Voilà bien près de 700,000 francs. M. Mirès était le *Civilisateur*. Les *Entretiens* rapportent, par année à M. de Lamartine, depuis dix ans, 150,000 francs. Les quarante volumes de son édition complète, déduction faite des frais d'impression (M. de Lamartine est lui-même son éditeur), ont donné quelque chose comme un million. Le succès des *Confidences* a été prodigieux. La *Vie de Lord Byron* et le roman devenu opéra comique de *Flor d'Alca* ont été publiés en feuilleton à des chiffres de produit considérables. La terre de *Milly* vendue de 5 à 600 francs; 700 mille francs prêtés par le Crédit foncier sur les terres de *Moncorne* et de *Saint Point*; 7 à 800 mille francs, tirés à des loteries, complètement, si l'on compte bien, une somme équivalente au chiffre indiqué. M. de Lamartine a récolté jusqu'à présent, sur ses terres, des centaines de pièces de vin qui lui ont servi en outre à faire face à ses terribles engagements. Lancé dans la voie des emprunts depuis trente ans, se procurant des fonds à toute espèce de taux pour payer des sous-les à ses cohéritiers et des intérêts, lesquels engendraient les intérêts des intérêts, il s'est trouvé débiteur de millions, lui propriétaire foncier n'ayant jamais fait une spéculation d'un centime et vivant depuis ses trente ans dont je parle avec une économie dont tous ses amis peuvent se porter garants.

" Dans son logement, sa nourriture, son vêtement, ses dépenses de détails il n'y a absolument rien à retrancher. On lui reproche quoi de donner à dîner à la campagne à des amis qui vont le visiter le dimanche. J'affirme que ses dîners de campagne coûtent ceux de Paris sont les plus simples du monde. Quand on ne sait plus que dire, on remonte au voyage d'Orient, à 1831. M. de Lamartine peut prouver que ce voyage n'a pas coûté au-delà de 100,000 fr. et qu'il a son retour il a trouvé dans sa caisse 150,000 fr. provenant de la fortune de Mme de Lamartine, venue d'Angleterre et se trouvant intactes. Le voyage d'Orient n'a été un succès qu'à ce qu'il a produit un beau livre dix fois réimprimé.

" Sans un procès perdu en Angleterre il y a six mois, M. de Lamartine paierait les 30 mille francs qu'il reste devoir, et vivant tranquille dans son petit appartement de la rue de la Ville-d'Évêque.

" Le loyer de ce petit appartement à cette époque de cherté était de 2 à 3,000 fr. C'est un rez-de-chaussée des trois plus petites pièces qui se puissent voir, surmonté d'un étage de

même dimension, au fond d'un cour, et par delà lequel règne un jardin de quelques mètres. Le loyer de M. de Lamartine. Bien loin de vouloir en être réduit à cette condition modeste par besoin d'économie, il fut si heureux de son petit logement, lorsqu'il en vint prendre possession il y a quinze ans, qu'il nous raconta, lui dont les yeux s'étaient mouillés des plus beaux sites de l'univers, et il n'avait pas dormi de la nuit, rien que pour le plaisir de descendre de la chambre à coucher qui lui sert de cabinet à son petit jardin. Ses amis de tous les soirs arrent-ils la douleur de lui voir quitter cette modeste demeure pour aller mourir sur la terre étrangère lui, ce grand poète qui a été, quand il a fallu, un si grand citoyen qu'il devint un grand homme? Ce qui fut un grand homme au profit d'une nation, cette nation à elle le droit si occupé qu'elle soit de l'oublier.

" Ce que j'ai dit au commencement de cette lettre prouve que le gouvernement de Napoléon III ne l'oublie pas.

(De L'Orléans.)

Nous extrayons d'une lettre privée de notre jeune artiste canadien, M. Dominique Ducharme, les passages suivants que nos lecteurs parcourront sans doute avec intérêt. Cette lettre est datée de Paris le 30 mai dernier.

Mon cher ami,

" Quant à moi, je me porte à merveille, je travaille à mes études avec une nouvelle ardeur; car j'ai hâte de retourner en pays avant l'hiver prochain pour m'y établir définitivement, et pour faire profiter mes élèves de la bonne méthode que j'ai acquise au Conservatoire, sous la saine direction de M. Marmontel, mon professeur.

" Avant mon départ, j'ai l'intention de l'envoyer deux ou trois semaines dans les principaux concerts de la grande capitale. Aujourd'hui, je me propose de l'écouter d'une soirée musicale qui, je crois, d'habitude, s'est tenue le 11 mars dernier chez l'illustré Rossini, à l'occasion d'un voyage en France du célèbre pianiste Liszt, maintenant religieux. Comme depuis deux ans, j'ai l'insigne faveur d'être admis dans les salons du Maître, je m'y rendis un des premiers. Quelques personnes seulement étaient arrivées, c'étaient : Messieurs Berryer, le glorieux et forçat du Barreau français, Carafa, Gustavo Doré, Liszt et quelques dames. Je présentai comme d'habitude mes hommages à madame Rossini et allai saluer le Maître qui me tendit la main avec sa bienveillance accoutumée.

" En attendant les invités, l'illustré Maître se mit au piano, ce qui lui arriva assez rarement en société, et parodia la musique d'Offenbach; il y réussit si bien que Liszt et Carafa s'en tenaient les côtes. En effet, il y avait tant de bizarrerie, d'originalité, de rythme, de dissonances, qu'Offenbach lui-même en eût été émerveillé. Ces dissonances qui scandaient les chorons de prime abord, étaient piquantes de curiosité, vous faisant l'effet d'un exécutant embarrassé; on était tout oreille, comme tu le penses bien; c'était l'épreuve, et chacun de se dire : comment en sortira-t-il? Mais l'incertitude fit place à l'enthousiasme quand arriva la savante terminaison d'accords, que lui seul était capable de concevoir.

" Toutes les personnes qui ont eu l'honneur de l'entendre exécuter, s'accordent à dire qu'il joue admirablement bien du piano, et que son jeu est d'une délicatesse remarquable, bien que son doigté lui soit personnel.

" Il était à peine neuf heures et demie, que le salon était au complet; et je t'assure que le sexe sexe aux brillantes toilettes n'y faisait pas défaut. Je distinguais entre autres dames : La Baronne de Rothschild, Mesdames de Grand Val, Azéville, Nilsson, Arnaud Plicie et Guzon du théâtre Français, sans compter d'autres illustrations dont les noms m'échappent en ce moment. On remarquait aussi parmi les hommes : le Prince Poniatowsky, Messieurs Berryer, de St. Georges, Gustavo Doré, Réber, Carafa, Emile Olivier, le comte Pillel Will, Schulhoff, Ravina, Diémer, Planié, etc. etc.

" M. Diémer, pianiste très distingué de l'école Marmontel, ouvrit la séance par deux morceaux de piano inédits de Rossini qui furent merveilleusement exécutés.

" Mlle Nilsson, une des fleurs du théâtre Lyrique, chanta un air de " Robin des Bois " de Weber, où elle joignit au talent qu'on lui connaît, une voix vraiment s'éraphique, et c'est peu de dire que son succès fut couvert d'immenses applaudissements.

" Le Sème morceau était un duo du Don Juan de Mozart. " La et darem lo mano " divinement interprété par Mlle Nilsson, qui fut ravissante de grâce sympathique, et Dell-Sélie, premier baryton de l'Opéra Italien. Cet artiste, hors ligne, a chanté avec un talent si exquis, et une simplicité de rythme si parfaite qu'il a excité une salve de bravos prolongés et ils étaient bien mérités; je ne crois pas qu'il soit possible de mettre plus de perfection dans l'art mélodique. A la demande de quelques dames, M. Diémer, que je nommerai à juste titre le pianiste favori de Rossini, exécuta sur piano : le Boléro Tartare, et, si je ne me trompe, " Souvenir sur l'ancien régime " Ce sont deux perles inédites de l'inséprouvable génie du Grand-Maître. L'abbé Liszt était tout oreille et s'exclamait à chaque instant : " comme c'est

beau, comme c'est ravissant; il paraît qu'il n'était pas moins satisfait du pianiste, car voici ses propres expressions : " c'est superbe, voilà qui est exécuté en maître et supérieurement interprété. " En effet M. Diémer se révélait le grand pianiste et digne élève de Marmontel que l'abbé félicita en termes les plus flatteurs sur sa savante école; ici l'auditoire allait de surprise en surprise, l'enthousiasme était à son comble; je crois que jamais artiste n'a reçu une ovation pareille, par un jury aussi compétent.

" A la suite d'un intermède, pendant lequel j'eus le plaisir de m'entretenir avec l'abbé Liszt, dont la conversation me parut aussi simple que sympathique, M. Dell-Sélie chanta, avec la belle méthode de son père, un air de M. de Figaro dans le Barber de Séville, où il fut admirable d'originalité et d'esprit.

" Pour faire diversion, M. Angelo nous fit entendre sur harmonium, quelques-unes de ses compositions qui furent justement appréciées. Pour bien juger de l'effet incontestable que ce bel instrument produit dans les soirées, il serait à désirer qu'on en introduisît l'usage chez nous, ce serait certainement une amélioration ajoutée à nos concerts.

" Enfin, Mlle Nilsson chanta l' Ave Maria de Gounod avec un triple accompagnement de piano, harmonium, violoncelle, par messieurs Diémer, Angelo et X***, ce morceau eut un succès au-delà de toute expression : ce fut le couronnement de la soirée.

" Quant à l'abbé Liszt, on peut dire qu'il a causé le désappointement de plus d'une de ces dames qui étaient venues dans l'espoir d'admirer le Paganini du piano : Elles ignoraient sans doute que le célèbre virtuose ne joue plus en public, sauf dans de petits comités de famille.

" Cette soirée, comme d'habitude, était présidée par madame Rossini, dont chacun admirait la grâce et la distinction avec lesquelles fait les honneurs de ses salons.

" Quant au Maître, il conserve toujours l'esprit aimable et satirique de ses jours années, et s'il a abandonné le scène lyrique, on peut dire qu'actuellement il fait ses délices de composer pour le piano. Inutile de te dire que chacun de nous avait sa part de plaisir à l'écouter de mélodie comme d'originalité.

" M. Carafa, un des grands maîtres de l'école italienne, l'inséparable ami du Maître, m'a souvent dit qu'il ne concevait pas où Rossini allait chercher toutes ces hautes pensées musicales, et il finit par croire qu'il possédait la science infuse.

" La longueur de ma lettre ne me permet pas de t'entretenir plus longtemps; le trop court de trop peu est un défaut. Puisse cet entretien t'avoir intéressé, c'est de moins le désir de celui qui te sert amicalement la main.

DOMINIQUE DUCHARME.

TÉLÉGRAPHIE GÉNÉRALE.

(Dépêches spéciales du Pays.)

Albany, 12 juin.

Le Sénat s'est réuni à midi. On donne lecture de la proclamation du gouverneur appelant le Sénat en session extraordinaire pour entendre les accusations portées contre le juge du comté d'Oudida.

New-York, 13.

Le procès du Major Gee, ci-devant commandant de la prison rebelle de Salisbury, continue encore à Raleigh, et ne sera pas fini avant deux mois. Les dépenses de ce procès sont estimées à \$250,000.

L'excitation fébrile dans cette ville est finie. On suppose que les fédérés vont maintenant adopter le plan de Stephens et que les deux factions vont se réunir autour du centre.

New-York, 13.

Une adresse du gén. Santa Anna au peuple du Mexique a été publiée ici ce matin. Le général définit sa position vis-à-vis l'état actuel de la république mexicaine et au sujet des rumeurs sur son dévouement à Maximilien. En aucune manière il s'est compromis avec l'Empire; il appartient corps et âme à la république mexicaine; il espère que les mexicains vont s'unir pour chasser l'usurpateur, et il offre à leur cause ses services. Il déclare une impossibilité, une monarchie au Mexique; toute son ambition c'est de restaurer la république.

Le correspondant mexicain du *Herald* dit : Le gouvernement impérial ne sera pas abandonné sans un rude combat. L'élément français de l'armée est si faible que sa disparition ne rendra pas meilleure la position des républicains.

On rapporte que des puits d'huile extrêmement abondants ont été percés à Tehantepec.

San Francisco, 14.—Les nouvelles féniennes du Canada ont causé beaucoup de sensation ici : 2 vaisseaux de guerre et 2 canonnières ont reçu ordre de croiser devant le port.

Des avis de la Nouvelle-Zélande nous apprennent qu'une éffroyable tempête et une inondation ont fondé le 1er avril sur Auckland, 9 vaisseaux ont péri. Pertes \$100,000.

Le Féniénisme.

Essayer de calculer le nombre de lignes qui se sont écrites sur cette immense petite question serait imprudence; il est assurément plus facile de la résumer, puisque tout ce travail peut être concentré dans l'examen de la source de cette fameuse illusion féniénienne, de ses moyens

d'action et du fléau qui vient de lui donner le coup de grâce en Amérique.

Pendant les jours d'agitation que nous avons vus; au moment où un malentendu ou une maladresse regrettable étendait un trop grand nombre de victimes sur le champs de morte, il eut été difficile sans doute de dire ce que nous devions penser de l'invasion illusoire dont la Province était l'objet. Tout en consentant à ceux qui ne voient pas les choses du même oeil que nous, que le gouvernement des États voisins n'aime pas l'Angleterre et ne serait peut-être pas fâché de trouver une occasion d'étaler ses hostilités dont nous serions les frais et dont nous serions probablement le prix, il nous était absolument impossible de supposer un événement de ce genre.

Nous ne sommes pourtant pas prêts à dire que la situation soit parfaitement tranquille; le danger ne peut plus venir directement des fédérés féniéniens, nous sommes désormais à l'abri de leurs tracasseries, nous l'espérons; mais qu'on ne l'oublie pas, la position réciproque entre les États-Unis et l'Angleterre par la question *Alabama*, celle des pêcheries et peut-être aussi un peu par les souvenirs de l'affaire du *Trent*, est loin d'être rassurante pour nous.

Personne n'ignore que s'il y a jamais une lutte entre ces deux puissances, le Canada servira de champ de bataille; d'un côté de moins ce que le Procureur-Général du Bas-Canada promettait à la métropole l'an dernier.

Il fut un instant rumored l'autre jour que les chambres américaines allaient suspendre les lois de la neutralité; mais des télégrammes semi-officiels de Washington virent immédiatement rendre la confiance et la sécurité. Le comité des affaires étrangères dissuadait, ne se prononçant pas pour la suspension des lois de la neutralité.

Une question difficile nous reste encore à résoudre; que fera le gouvernement américain des deux cents soixante prisonniers fédérés qu'il a actuellement sous garde?—Unra-t-il de les laisser? ou les abandonnera-t-il pas plutôt à la seule discrétion de leur sort? Il est évident que pourrait renâter et puiser de nouvelles forces dans le sang des victimes?—Nous espérons qu'il en sera ainsi. Si nous parlons de la sorte, ce n'est pas que nous désirions éviter à nos compatriotes illuminés des châtiménts mérités, c'est simplement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité publique.

En attendant les événements nous croyons devoir conseiller à nos compatriotes le calme de l'esprit; nous osons croire que le mouvement des affaires un moment paralysé, reprendra sa vigueur. C'est notre voeu le plus ardent.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF.

Ottawa, 15 juin.—M. Price présente un bill pour faciliter les transactions des syndics du chemin à barrière de la rive Nord.

M. Ross propose une adresse demandant un état des dépenses encourues pour les édifices publics érigés en cette cité. Adopté. M. Guévrement demande les papiers relatifs à certains procédés des commissaires du Harve de Montréal. Adopté.

M. Read demande les ordres en conseil relatifs à l'importation du bétail en cette province.

M. Belleau demande des explications sur les derniers changements ministériels.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Ottawa 15 juin.—L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Les bills suivants furent introduits et lus une première fois.

M. McGee : Pour amender le chap. 34 des Statuts Refondus du Canada touchant les brevets d'invention; M. Poulin.—Pour annexer à Ste. Marie de Monnoir certains rangs de Ste. Angèle.

M. McKenzie :—Pour régler les moyens de sortir librement des bâisses publiques.

M. DeNiverville : Pour amender le ch. 70 des Statuts Refondus du Bas-Canada touchant les compagnies à fonds social, pour la construction des chemins et autres ouvrages.

M. Rankin :—Pour autoriser l'émission de lettres patentes d'invention à Arthur Rankin pour un nouveau moyen de chauffage, inconnu jusqu'à ce jour, dont il a acquis la connaissance en l'achetant de l'inventeur.

Le Col. Haultain :—Pour la continuation dans un temps limité, l'acte autorisant l'emploi des services des pensionnaires militaires comme force de police locale, et pour autres fins.

M. Poulin : Pour amender l'acte des inspecteurs de bois.

Le pro-gén. Cartier.—Bill relatif au Code Civil de Procédure du Bas-Canada.—Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada.

M. H. Dorion :—Bill pour avoir les inventions copiées et annuées dans certains cas dans le Bas-Canada.

L'hon. M. Gall fait motion que la Chambre se forme en comité, mardi prochain, pour considérer quel moyen prendre pour indemniser le gouvernement des dépenses extra qu'il a été obligé de faire pour le maintien de la force active.—Adopté.

Les ordres du jour ayant été appelés, les ex-

VENTE PAR ENCAN.

LES soussignés, abandonnant de mener la voiture comme charretiers, mettront en vente, le DEUX JUILLET prochain, les Chevaux, Voitures, Harnais, etc., etc., qu'ils possèdent, savoir :

- SIX CHEVAUX, DEUX WAGGONS DOUBLES, TROIS SLEIGHS DOUBLES, DEUX SLEIGHS SIMPLES, TROIS CARRIOLES, UN GUIDE, DEUX CALECHES, UNE SELLE, TROIS HARNAIS, DEUX HARNAIS DOUBLES, PEAUX DE BUFFLE, E., Etc.

La vente aura lieu à la résidence de M. Marcel Bonneville, rue St. Etienne, sur la côte, et elle commencera à NEUF heures A. M. BONNEVILLE ET MARTIN. Lévis, 15 juin 1866.

TENUE DES LIVRES

En partie simple et en partie double OU COMPTABILITE GENERALE, Par M. NAPOLEON LACASSE, Professeur à l'Ecole Normale-Lévis.

Cet ouvrage est en vente chez M. OUDLE BEGIN, libraire; on peut aussi se le procurer en s'adressant à M. N. LACASSE lui-même, à Québec Lévis, 15 juin 1866.

AVOINE!!! AVOINE!!!

A VENDRE 1000 minots d'avoine PAR CARRIER ET DAGNEAU. Lévis, 8 juin 1866.

Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent. Ligne de Passagers entre Québec et la Rivière-Ouelle.



"ST. GEORGE,"

LAISSERA le quai St. André pour la Rivière-Ouelle, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à DIX heures A. M., touchant aux ports intermédiaires, St. Michel, St. Jean, Berthier et l'Islet.

Table with columns for destinations (L'Islet, Berthier, St. Jean, St. Michel) and departure times (MONTANT, DESCENDANT).

Pour autres informations, s'adresser au commis, à bord, ou au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. JULIEN CHAROT, Gérant. Québec, 6 juin 1866.



Chemin de Fer DU GRAND TRONC.

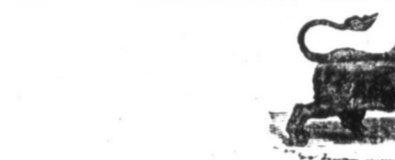
Changement d'heures, A commencer Lundi, le 28 mai.

Table with columns for train routes (Train mixte pour Richmond, Mallets pour la Rivière-du-Loup, etc.) and departure times.

Harnais!! Harnais!!!

PIERRE BEGIN TANNEUR. Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, il a le plaisir de lui annoncer qu'il a agrandi son établissement, en y ajoutant la sellerie, et il espère par son assiduité, de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Il aura toujours en main un assortiment de Harnais qui ne laissera rien à désirer de mieux aux acheteurs qui voudront bien lui faire une visite. Il garde toujours un assortiment des plus complets en effets de garnitures à harnais et il continuera à donner satisfaction aux acheteurs de Cuir Rouge et noir comme par le passé.



SACRIFICE CONSIDERABLE

DE Macchandises Sèches CHEZ LEMIEUX & SILVESTRE, ENSEIGNE DU LION D'OR, No. 50, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

CE Magasin a réduit toutes ses Marchandises ce printemps de 15 à 25 par cent. Vu la grande rareté d'argent qui existe, les habitants de la campagne qui viennent faire leurs achats à la ville trouveront un grand avantage en allant à ce Magasin qui a acquis à si juste titre la renommée de vendre

A BON MARCHÉ. POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT. Québec, 2 mai 1866.

ATTENTION!!! ATTENTION!!!

Marchandises Nouvelles ET A BON MARCHÉ F. X. GARNEAU & CIE.

Remercient leurs pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour, et les invitent à venir visiter leur ÉTABLISSEMENT de MARCHANDISES SÈCHES, adjoignant au Bureau du Journal de Lévis, auquel ils ont fait subir des améliorations considérables, et qu'ils ouvriront le 1er Mai prochain.

Un assortiment considérable de Parfumeries Françaises, consistant en Essences pour les mouchoirs, Huiles et Pommades pour les cheveux, Vinaigres à Toilettes, etc., etc.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT. Lévis, 30 avril 1866.

FENIANS! FENIANS!!!

MM. J. I. TOUCHETTE et FIES, informant le public qu'ils viennent d'ouvrir en face de la gare de MM. CAMUS & DAVOINE, côté du passage (quatre chemins) une boutique de Forge. Ils exercent au plus bas prix les ouvrages tels que: MOULINS À BATTER, CHARRUES, HERSES, BANDAGES DE ROUES, VOITURES, Etc., Etc.

Monsieur Touchette fils, ayant fait son apprentissage à Montréal sans feu travailler aux États-Unis, et pendant deux ans qu'il y est resté (dans une des meilleures forges) a acquis l'habitude de bien servir les chevaux.

Par conséquent les personnes qui ont des chevaux difficiles à ferer, malades des pieds ou atteints de vices pourront amener leurs chevaux à lui, et il répond de donner entière satisfaction.

Il offre de ferer un cheval, quelques soient ses défauts, pour peu qu'il y ait de la volonté de la part du propriétaire. Il est dans l'espérance que le public voudra bien sinon les employer, du moins s'informer et voir si il ne trouvera pas bon ouvrage, bon marché dans le plus bref délai.

Lévis, 20 Mai 1866. J. et I. TOUCHETTE.

ENSEIGNE DU PILON D'OR.

Nouvelle Pharmacie. LE soussigné remercie ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il continuera comme par le passé à tenir son établissement à la même place, près de M. PIERRE BARRAS, Passage N.-D. de Lévis, et aura constamment en main un assortiment complet de:

- DROGUES FRAICHES, MÉDECINES BRÉVETÉES, MÉDECINES INFALIBLES CONTRE LE CHOLÉRA, MÉDECINES POUR CHEVAUX, BOIS, POUPIRES, et autres articles de TEINTURE, INSTRUMENTS de CHIRURGIE, SAVONS DE FANTAISIE, HUILE PALMA CHRISTI, d'AMANDES, de ROSE, POMMADÉS.

Cosmétiques pour cheveux, favoris et moustaches. BRUSSES À DENTS, à ONGLES, à CHEVEUX, à BARBES, PEIGNES FINS, à DÉVEILER, et tous autres articles de toilette.

Aussi tous les articles nécessaires aux fondeurs et aux forgeons. Aussi un assortiment complet de Graines fraîches de jardin et de champ.

Le soussigné espère par son assiduité et le prix modéré des marchandises qu'il offre en vente, mériter la continuation de l'encouragement des Médecins et du public de Lévis et des paroisses environnantes.

Toutes prescriptions de Médecins et ordres de Médecins ou de Marchands envoyés à l'établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la plus prompte attention.

CONDITIONS: Mêmes prix de Québec et argent comptant. N. B. Pour la commodité du public, le soussigné se tiendra chez lui le Dimanche matin jusqu'à 8 heures, et depuis la Grande-Messe jusqu'à 11 heures après-midi. ALFRED GIROUX, Pharmacien. Passage N.-D. de Lévis, près du marché, 30 avril 1866.

CHAPEAUX.

LES personnes qui ont des Chapeaux d'hommes ou de femmes, à faire nettoyer, réparer ou changer de forme, feront bien de s'adresser au BUREAU de MADAME TOUCHETTE, (Maison de M. PIERRE JOLY), sur la Côte (aux quatre chemins).

Les chapeaux de Soie, de Feutre, de Laine, de Leghorn, de Paille ou autres, seront rendus aux patrons d'une manière satisfaisante et au prix le plus bas.

ET Madame Touchette, entreprendra le même genre d'ouvrage par douzaine, pour les Magasins et à des PRIX RÉDUITS. Lévis, 13 avril 1866.

MADRIERS POUR PLANCHERS. 2000 Madriers d'Épinette de 2 pouces, 1600 ditto de Pin. A vendre par T. PARADIS et Cie. Lévis, 13 avril 1866.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE. Compagnie du Richelieu, ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL. Incorporée par un Acte du Parlement. Le splendide Vapeur MONTREAL, Capitaine ROBERT NELSON, LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR MONTRÉAL.

CHAMBRE, (Repas et lits de cabinet, en bas, inclus) \$2.50. ENTREPOINT \$1.00. La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet. Pour plus amples informations s'adresser à Bureau, J. E. DESCHAMPS, Agent. Québec, 2 Mai 1866.

PEINTURE. M. L. H. CHARTIER artiste prend la liberté d'informer les messieurs qui prennent intérêt aux beaux ouvrages, qu'il a l'intention de former une classe à son atelier pour l'étude de la peinture.

EUGENE BEDARD, SILLIÈRE, Au pied de la Côte Abraham, rue St. Yves, No. 83, ST. ROCH, QUÉBEC. INFORME ses amis et le public en général qu'il a constamment en main un assortiment général de Harnais, faits de la meilleure qualité de Cuir.

Dr. J. C. E. Godin,

RUE WOLFE, Maison de M. HONORÉ BARRAS. Il traitera spécialement des maladies de poitrine. Lévis, 7 mai 1866.

Le Dr. T. G. Roy.

A établi son bureau dans la maison de M. EUSTACHE DOIRON, pilote, village St. Joseph de Lévis, en face de la résidence du Dr. LACHAISE. Lévis, 4 juin 1866.

M. BARTHE, AVOCAT.

A transporté ses Bureaux de la maison de M. BERTRAND, au passage, dans sa maison neuve, au Nord-Est du Couvent de Lévis, sur la rue Daël. Montréal, 9 janvier, 1866.

Changeement de Domicile.

Le Dr. B. Goulet, A transporté son Bureau dans la maison de M. JOSHUA THOMPSON, coin de la rue Wolfe, en face de M. Laurent Lemieux, Tanneur, et Léon Roy, écrivain. Lévis, 16 avril 1866.

L. H. FRECHETTE, AVOCAT.

A transporté son Bureau et sa Résidence "AU PASSAGE" En face du Marché, Lévis. Lévis, 18 avril 1866.

F. NORMAND, AVOCAT.

BUREAU: Rue St. Pierre, No. 50, Basse-Ville de Québec. Lévis, 2 mars 1866.

EDMOND FRÉCHETTE, AVOCAT.

A ouvert son Bureau au même endroit que L. H. Fréchette, Bar., avocat, à Lévis. Il suivra les cours du District d'Arthabaska. Lévis, 12 décembre 1865.

ELIE SIROIS, SELLIER,

Cote du Passage, Porte voisine de M. F. X. LEMIEUX, MARCHAND DE CUIR. Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour à la plaisir de lui annoncer qu'il continuera à travailler son métier et il espère, par les soins assidus qu'il apportera toujours à son travail, mériter encore plus d'encouragement.

M. Sirois aura toujours à son établissement une foule d'objets de sellerie, faits par lui-même et de recommandé, de tous les prix et de tous les goûts, TELS QUE: HARNAIS complets, de toutes sortes, BLANC, NOIRS et JAUNES, HARNAIS de travail, BRIDES, COLLIERS, CORDEAUX, BRACELETS, SELLES, etc., etc.

DE PLUS: Un assortiment de Garnitures pour Harnais, telles que: Clefs, Boucles, Mors de brides anglais, Mors de brides simples, Attelles anglaises, etc., etc. M. E. S. sera toujours prêt à entreprendre toutes les commandes qu'on lui offrira ainsi qu'à faire toute espèce de réparations dans les ouvrages de sellerie et il se chargera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'encourager.

Le public est prié de visiter son établissement avant d'acheter ailleurs. Lévis, 20 février 1866.

THEOP. CODBOUT, Forblantier,

Côte du Passage, vis-à-vis M. C. BAZIN. EXECUTERA toute commande dans sa ligne avec promptitude et attention. Il tient en main un assortiment choisi de FERBLANTERIE, Etc., Etc., et sollicite respectueusement l'encouragement du public. Lévis, 8 août 1865.

AVIS.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, Ingénieur et Architecte pratique et consulte, Estimateur, Toiseur et Expert, etc., enseigne aussi ces diverses branches et donne des cours préparatoires aux élèves qui se destinent tant à l'étude qu'à la pratique de l'Arpentage.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, Ingénieur et Architecte pratique et consulte, Estimateur, Toiseur et Expert, etc., enseigne aussi ces diverses branches et donne des cours préparatoires aux élèves qui se destinent tant à l'étude qu'à la pratique de l'Arpentage.

Chaux de Beauport De Vere qualité, à vendre par CARRIER ET DAGNEAU. Lévis, 20 Mai 1866.

Acte concernant la faillite 1864. PROVINCE DU CANADA, Dans la Cour Supérieure District de Québec. Dans l'affaire de LOUIS MAROIS, et LOUIS-NAPOLEON MAROIS, ex-devant Marchands et faisant commerce en société sous la raison de Marois et Fils, et maintenant de la ville de Lévis, Faillits.

AVIS est par le présent donné que le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain les soussignés demandent à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte. LOUIS MAROIS, Ls. NAF. MAROIS. Lévis, 27 avril 1866.

pliqués au sujet des changements faits dans le personnel de l'administration sont données par le procès-verbal. MacDonald, l'hon. M. Brown, l'hon. M. Galt, l'hon. M. Howland et M. MacKenzie, et après en avoir informé le comité des voix et moyens, la chambre s'ajourne à 6 heures.

CANADA.

Levis, 20 juin 1866.

Notre bulletin parlementaire ne nous étant pas parvenu hier, nous en sommes réduits à la nécessité de la reproduction de ce qui a paru dans les autres journaux pour tenir nos lecteurs au courant des affaires du pays.

Jusqu'à présent les débats n'ont pas encore été d'une très grande importance. Des mesures graves ont été adoptées, mais sous le coup des nécessités du moment, plutôt que le fruit des délibérations des Chambres. D'ailleurs la nuit a permis de nouvelles explications, si déplorées déjà par la presse, de M. Brown, et au lieu d'éveiller l'attention en dehors des cercles parlementaires, et sous les voûtes même du Parlement; la sensation qu'elles ont produite n'était que pour la forme, elles n'avaient ni l'attrait du mystère, ni le piquant de l'inconnu; c'était un vieux thème rabâché par les journaux de toutes les couleurs, et il aurait fallu être dans une grande disette de choses, et nullement en temps de fébrilité et de choléra, pour leur prêter grande attention. Toutefois elles ont amené entre le ministre des finances, M. Galt, et M. Brown une passe d'armes qui sentait quelque peu la rivalité personnelle. Singulièrement c'est du côté de M. Brown cette fois que s'est trouvée l'excessive loyauté. On a été étonné de voir un homme démocrate jusqu'à la démagogie se séparer du ministre dont il faisait partie, seulement parce qu'il considérait le pays sacrifié à l'ambition yankee dans l'ajustement du traité de Reciprocité, tel qu'il était prêt à l'accepter. M. Galt qui, il faut le dire à sa louange, n'a rien épargné pour ménager au pays les avantages d'une réciprocité commerciale dont il sentait toute la valeur et toute la portée; tandis que M. Brown devenu tout-à-coup archi-anti annexionniste, se scandalisait très fort de voir la complaisance qu'y mettait notre ministre des finances et voulait à toute force rompre toute entente sur ce point avec nos voisins. Quoiqu'il en soit, on sait quel le tournure l'affaire a prise et que les événements ont servi les idées de M. Brown à un point qui ne l'a pas empêché cependant de résigner son portefeuille, bien qu'il n'en ait pas de défini.

Comme nous le remarquons ailleurs, nous voyons que le Dr. Blanchet, notre député, a appelé l'attention du gouvernement sur une affaire d'une très grave importance, en ce qui concerne les intentions du gouvernement par rapport à la représentation du Canada à l'exposition de 1867 à Paris. C'est là une mesure importante et qui ne pourra manquer d'attirer toute l'attention des Chambres en ce moment. Partout il se fait des préparatifs à cet égard, et c'est à qui fera voir son ambition de ne pas rester en arrière dans une occasion aussi solennelle. Il ne nous s'agit guère de régler devant nos propres obligations sous ce rapport, et nous sommes heureux de voir que la mesure prend le rang qui lui appartient parmi les précédés parlementaires au début de cette session. Nous sommes sûr que la réponse du ministre sera celle que le pays attend de lui sur une question pareille.

D'après l'apparence des choses la session ne sera pas aussi courte qu'on l'avait cru tout d'abord, et il paraît que le parti de la majorité tient mordicus à ce que le temps fixé par le règlement pour obtenir l'indemnité sessionnelle s'accomplisse. Là dessus le ministre avait été forcé d'en prendre son parti en présence des démonstrations qui ne laissaient plus de place au doute sous ce rapport.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les nouvelles d'Europe, au dire des journaux qui les commentent, ne sont pas plus rassurantes pour la paix que celles que nous devons au télégraphe transatlantique. A moins que l'on ne se flate secrètement que Napoléon III, même dans le cas d'un commencement de gonflit, comme pour faire passer l'orage dans un éclat de foudre, ne retienne dans ses mains assez de contrôle pour dominer la situation et maîtriser la lutte, il est difficile d'envisager les choses de là-bas sans éprouver un sentiment d'angoisse sur les résultats possibles et l'étendue des misères incalculables que cet engagement des puissances formidables qui sont en cause peut entraîner même au delà de l'Europe, peut-être de ce côté de la Mer. Ceux qui regardent le premier Napoléon non-seulement comme un grand capitaine, mais comme un grand politique, se rappellent forcément cette prédiction du grand homme qui se formulait ainsi à la fin de son règne : "sera cosaque ou républicaine." Du train que vont les choses, tout est possible dans le moment, et le rôle de la Russie ne sera probablement pas le moindre si le sort de la Confédération Germanique est en jeu. Tout ce qui disparaît de petit est au profit du fort, et il ne serait pas impossible que les grandes puissances d'Allemagne joueraient enfin de compte la partie du czar en faisant de la Confédération des provinces rhénanes l'enjeu de cette partie. Le Testament de Pierre le Grand doit s'accomplir, et on sait quelle part du Monde, il donnait à la Sainte Russie.

P. S. Depuis que ce qui précède est écrit, un nouveau télégramme nous apprend l'arrivée du *China* qui a touché à Halifax le 18 à 4 h. p. m. apportant des avis d'Europe jusqu'au 10 du courant inclusivement. La couleur des choses est de plus en plus guerroyante. La Prusse avait jeté une armée dans le Holstein, ce qui était regardé comme un *cassus belli* par l'Autriche, ou plutôt comme une déclaration de guerre et un commencement d'exécution. De son côté l'Autriche manifestait sa détermination d'en venir aux dernières extrémités et l'Italie n'attendait que le commencement des hostilités en Allemagne pour lever l'étendard de la guerre.

Le duc de Grammont chargé d'une mission spéciale de Napoléon se rendait en toute hâte à Vienne pendant qu'un courrier du czar y était arrivé le 7 avril avec une lettre autographe de son maître pour l'Empereur d'Autriche. Mais après une entrevue entre eux tous, on était sorti de la conférence convaincu que la guerre était inévitable; l'Autriche hésitait seulement de savoir sur quel point elle allait commencer.

LE TEMPS.

Hier, après des intervalles de soleil et d'orages successifs, le vent s'éleva tout-à-coup du côté de l'Ouest avec la fureur d'une trombe. Sur nos côtes cela faisait un effet formidable. La bourrasque envahissant les maisons par les ouvertures, les portes et les fenêtres qu'on n'avait pas eu le temps de fermer se brisèrent sur leurs gonds. La charpente élevée sur le haut de la falaise, et destinée à porter le feu de joie à l'arrivée de M. Déziel, fut précipitée en un instant et s'effondra. Pourvu que ce grain n'ait pas causé de malheurs sur le fleuve!

Nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à la prière de S. L. Les écrits anonymes, qu'ils soient dirigés pour ou contre nous, ne peuvent que s'attendre à notre indifférence, et la règle invariable est d'en refuser la publication surtout quand ils s'attaquent, à tort ou à raison, aux idées des autres.

Procédés Parlementaires.

AVIS DE MOTIONS.

L'honorable M. Cameron—Mardi prochain—Bill pour amender l'acte relatif aux cours supérieurs de juridiction civile et criminelle dans le Haut-Canada.

L'honorable M. Cameron—Mardi prochain—Bill pour amender la loi relative aux débiteurs de la couronne.

L'honorable M. Cameron—Mardi prochain—Bill pour amender l'acte de la procédure en loi commune.

M. Bellerose—Lundi prochain—Comité général à l'effet d'examiner la résolution suivante : 1. La première partie de la huitième section du chapitre quinze des statuts révisés du Canada, qui s'applique aux paiements en monnaie d'argent, devra à l'avenir se lire comme suit : " mais les pièces de monnaie d'argent mentionnées dans l'une ou l'autre des deux sections précédentes ne pourront servir comme offres réelles pour plus de deux cents piastres en un seul et même paiement; " et le reste de la dite section est abrogé.

2. Les pièces de monnaie d'argent des Etats-Unis d'Amérique offertes en cette province au taux de six pour cent au-dessous de leur valeur nominale, et serviront comme offres réelles à ce taux pour le montant de deux cents piastres, et pas plus, en un seul et même paiement.

3. Le porteur de billets d'une personne ou d'une corporation, au montant de plus de deux cents piastres, ne sera pas tenu de recevoir plus que ce montant en monnaie d'argent de toute espèce, en paiement de ces billets, s'ils sont présentés en même temps, bien que chacun de ces billets soit pour une moindre somme.

M. T. R. Ferguson—Lundi prochain—Bill pour incorporer une banque sous le nom et raison de "La Banque du comté de Simcoe."

M. McCreath—Mardi prochain—Comité chargé d'examiner la question de l'élargissement et creusement des canaux du St. Laurent, et de celui de Welland.

M. McGivern—Lundi prochain—Bill pour amender l'acte pour autoriser les contribuables du comté de Lincoln à choisir une place plus convenable comme chef lieu du comté.

M. Burwell—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant des deniers dépensés par le gouvernement jusqu'à ce jour pour le havre de Port Stanley, le havre de Port Dover, et sur le chemin de gravier de London et Port Stanley, avec les dates des différents octrois.

M. Blanchet—Lundi prochain—Demandera des mesures nécessaires pour que le Canada soit représenté à Paris, à l'exposition universelle de 1867.

M. Archambault—Lundi prochain—Adresse demandant qu'il soit mis devant la chambre copie de toutes les réclamations et de tous les comptes de F. O. Johnson, écuyer, avocat, conseil de la reine, (et actuellement l'un des honorables juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada) ainsi que de tous les autres comptes et procurateurs contre le gouvernement de cette province, durant les cinq dernières années, révolues le 1er juin 1866, pour leurs services, comme avocats représentants de la couronne, ou pour avoir occupé pour la couronne dans les poursuites, procédures et matières criminelles, devant la cour de la reine (dans sa juridiction criminelle) dans le comté de Lincoln, comté de Montréal, Trois Rivières, Ajmer, Terrebonne et Joliette;—copie de tous les états, rapports, certificats et actes s'y rapportant; copies de tous les états et rapports quelconques, fait dans chaque cas, par les greffiers de la couronne, ou de la paix, ou par les greffiers de la couronne et la paix, pour chacun des dits districts, et notamment copie de tous les états et rapports relatifs, faits par les dits greffiers respectivement, en vertu du paragraphe six de la section première du chapitre III des statuts révisés du Bas-Canada; copies de toutes objections, réductions ou retranchements, écrits, rapports, correspondances et documents relatifs, et un état des frais, honoraires, ou sommes, refusées, rejetées, ou accordées, approuvées et payées, dans chaque cas, sur chacun des dits comptes et réclamations, et relativement à chacun des dits comptes et réclamations.

M. Tascheran—Lundi prochain—Bill pour annexer une partie du township de Broughton à la paroisse de St. Frédéric, dans le district de Beauport.

M. Morrison—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre de prisonniers, incarcérés dans la prison à Niagara, comté de Lincoln, durant chacune des années 1861 à 1865 inclusivement, le nombre sous le traitement de médecins durant chacune des dites années, et aussi le nombre de personnes qui sont décédées dans la dite prison durant chacune des dites années; aussi, copie de tous rapports et lettres adressés au bureau des inspecteurs des prisons durant la présente année par l'architecte employé par le dit bureau pour inspecter la nouvelle prison érigée à Ste. Catherine dans le comté de Lincoln, avec tous mémoires, lettres et papiers maintenant en la possession du dit bureau d'inspecteurs relativement à la dite prison.

M. Archambault—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de la plainte portée devant le gouvernement par L. O. Hétu, écuyer, notaire, de Montréal, contre Rodolphe Laflamme, écuyer, avocat et conseil de la Reine, et copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, M. Laflamme et M. Hétu au sujet de cette plainte.

Nous voyons avec plaisir que parmi les avis de motions s'en trouve un par M. Blanchet, notre député, pour demander au gouvernement s'il entend faire représenter notre pays à l'exposition de 1867 à Paris. C'est là, une démarche qui sera appréciée par tous les amis du pays et qui ne manquera pas d'avoir sa portée dans l'avenir sans doute.

TÉLÉGRAPHIE GÉNÉRALE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Ottawa, 18 juin.—Bill les uns première fois :—M. Allan : Pour amender du nouveau la charte de la banque du Haut-Canada.—M. Oliver : Pour connaître les propriétaires des communes de Berthier et de l'Isle du Paix;—M. Bellerose : Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des remorqueurs du St. Laurent.

En réponse à une demande, de M. Moore, M. Bellerose dit que le gouvernement fait faire des enquêtes sur les pertes causées par les félicités sur la frontière du comté de Missisquoi, et que c'est son intention d'organiser sur la frontière une force pour empêcher le retour de semblables agressions.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.
Ottawa, 18 juin.—L'hon. M. Howland propose l'émanation d'un bref d'élection pour le comté de North Oxford.

Bill présenté et lus une première fois :—M. Burwell pour encourager l'immigration et la colonisation des terres incultes.—M. Howland : Pour amender l'acte relatif à l'émanation de brevets de brevets de la compagnie manufacturière minières, etc.

En réponse à M. Chambers, M. Galt dit que W. H. Wilson, inspecteur du revenu de Maitland a été destitué de sa charge dans l'intérêt public.

M. McConkey demande si c'est l'intention du gouvernement d'assurer l'existence permanente et efficace de l'institution pour l'éducation des sourds-muets et des aveugles d'Hamilton. M. J. A. MacDonald répond qu'après l'accomplissement de la confédération, cette question sera du ressort du gouvernement et de la Législature du Haut-Canada.

M. F. Jones demande si c'est l'intention du gouvernement d'assimiler les droits sur les articles importés des Etats-Unis en Canada à ceux déjà imposés sur les mêmes articles exportés du Canada aux Etats-Unis.

M. Galt répond que la question est sous considération.
M. Blanchet demande si c'est l'intention du gouvernement de représenter le Canada à l'exposition de 1867. M. McGee répond que le Canada y sera représenté soit seul, soit comme partie de la confédération.

M. Chambers demande les papiers relatifs aux procès de Smith Halliday, de Maitland, et un estimé de ce que ces procès coûtent à la province. Il retire ensuite sa demande attendu que les procès ne sont pas encore finis.
M. McConkey propose que dans l'opinion de la chambre la cession gratuite des terres publiques aux colons actuels, sujette aux règles convenables, encouragerait efficacement l'immigration et le développement des ressources publiques.

M. J. B. E. Dorion propose un amendement une série de résolutions affirmant l'opportunité de réviser les lois qui concernent l'industrie minière et manufacturière de façon à la développer autant que possible; de céder gratuitement tout second lot des terres ouvertes à la colonisation, et de faire une loi du *homestead* sur des terres gratuites.

M. Pope propose un amendement qu'en vue des prochains changements constitutionnels, il n'est pas expédient de faire aucune modification à la loi qui régit l'administration des terres publiques.
La proposition et les amendements étaient encore discutés à 6 heures.

DÉPÊCHES DE NUIT.
Ottawa, 18 juin.—A la séance du soir, M. McConkey retira sa motion. Le vote ayant été demandé sur l'amendement de M. Pope, la division se fit comme suit : 59 pour et 39 contre.
M. J. B. E. Dorion propose qu'un état des nominations faites depuis le 1er mai 1864, soit mis devant la chambre. Accordé.
M. O'Halloran fait motion qu'une enquête soit faite au sujet de l'émigration récente.
L'hon. J. A. MacDonald s'y oppose, parce que cette motion tend à censurer injustement les autorités militaires.
Après quelques discussions, M. O'Halloran retire sa motion.
M. Bellerose demande que la chambre se forme en comité général pour s'occuper du taux monétaire. Accordé.

M. Archambault demande un état relatif aux comptes et réclamations des messieurs employés comme avocats de la couronne dans le district de Montréal depuis cinq ans.
Il demande de plus, des informations au sujet de la plainte adressée au gouvernement par le notaire Hétu, contre Rodolphe Laflamme, avocat, de Montréal. Il dit que M. Laflamme est accusé d'avoir été cause de la destruction de l'original d'un acte notarié, et il désire savoir si cette accusation est fondée, et si celui qui en est l'objet ne mérite pas d'être privé de son titre de Conseil de la Reine.
Le procureur-général Cartier dit que cette plainte a été faite, et que M. Laflamme en avait reçu communication. Ce dernier avait envoyé des affidavits pour sa justification. Ces affidavits avaient été communiqués à M. Hétu, et celui-ci avait envoyé au gouvernement des contre-affidavits. Tous ces documents étaient encore devant le Cabinet, et ils seront bientôt soumis à la chambre.
L'hon. M. Rose espère que M. Archambault retirera sa proposition. L'accusation en question était dirigée contre un homme éminent de la profession, qui jouissait de l'estime de tous ses confrères. S'aurait lui, elle était frivole.
M. M. Dunkin et Laframboise prirent dans le même sens. Après quelque discussion, la motion de M. Archambault fut adoptée.
La Chambre s'ajourne ensuite, à minuit moins vingt minutes.

Oliver : Pour connaître les propriétaires des communes de Berthier et de l'Isle du Paix;—M. Bellerose : Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des remorqueurs du St. Laurent.

En réponse à une demande, de M. Moore, M. Bellerose dit que le gouvernement fait faire des enquêtes sur les pertes causées par les félicités sur la frontière du comté de Missisquoi, et que c'est son intention d'organiser sur la frontière une force pour empêcher le retour de semblables agressions.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Ottawa, 18 juin.—L'hon. M. Howland propose l'émanation d'un bref d'élection pour le comté de North Oxford.

Bill présenté et lus une première fois :—M. Burwell pour encourager l'immigration et la colonisation des terres incultes.—M. Howland : Pour amender l'acte relatif à l'émanation de brevets de brevets de la compagnie manufacturière minières, etc.

En réponse à M. Chambers, M. Galt dit que W. H. Wilson, inspecteur du revenu de Maitland a été destitué de sa charge dans l'intérêt public.

M. McConkey demande si c'est l'intention du gouvernement d'assurer l'existence permanente et efficace de l'institution pour l'éducation des sourds-muets et des aveugles d'Hamilton. M. J. A. MacDonald répond qu'après l'accomplissement de la confédération, cette question sera du ressort du gouvernement et de la Législature du Haut-Canada.

M. F. Jones demande si c'est l'intention du gouvernement d'assimiler les droits sur les articles importés des Etats-Unis en Canada à ceux déjà imposés sur les mêmes articles exportés du Canada aux Etats-Unis.

M. Galt répond que la question est sous considération.

M. Blanchet demande si c'est l'intention du gouvernement de représenter le Canada à l'exposition de 1867. M. McGee répond que le Canada y sera représenté soit seul, soit comme partie de la confédération.

M. Chambers demande les papiers relatifs aux procès de Smith Halliday, de Maitland, et un estimé de ce que ces procès coûtent à la province. Il retire ensuite sa demande attendu que les procès ne sont pas encore finis.

M. McConkey propose que dans l'opinion de la chambre la cession gratuite des terres publiques aux colons actuels, sujette aux règles convenables, encouragerait efficacement l'immigration et le développement des ressources publiques.

M. J. B. E. Dorion propose un amendement une série de résolutions affirmant l'opportunité de réviser les lois qui concernent l'industrie minière et manufacturière de façon à la développer autant que possible; de céder gratuitement tout second lot des terres ouvertes à la colonisation, et de faire une loi du *homestead* sur des terres gratuites.

M. Pope propose un amendement qu'en vue des prochains changements constitutionnels, il n'est pas expédient de faire aucune modification à la loi qui régit l'administration des terres publiques.
La proposition et les amendements étaient encore discutés à 6 heures.

DÉPÊCHES DE NUIT.
Ottawa, 18 juin.—A la séance du soir, M. McConkey retira sa motion. Le vote ayant été demandé sur l'amendement de M. Pope, la division se fit comme suit : 59 pour et 39 contre.
M. J. B. E. Dorion propose qu'un état des nominations faites depuis le 1er mai 1864, soit mis devant la chambre. Accordé.
M. O'Halloran fait motion qu'une enquête soit faite au sujet de l'émigration récente.
L'hon. J. A. MacDonald s'y oppose, parce que cette motion tend à censurer injustement les autorités militaires.
Après quelques discussions, M. O'Halloran retire sa motion.
M. Bellerose demande que la chambre se forme en comité général pour s'occuper du taux monétaire. Accordé.

M. Archambault demande un état relatif aux comptes et réclamations des messieurs employés comme avocats de la couronne dans le district de Montréal depuis cinq ans.
Il demande de plus, des informations au sujet de la plainte adressée au gouvernement par le notaire Hétu, contre Rodolphe Laflamme, avocat, de Montréal. Il dit que M. Laflamme est accusé d'avoir été cause de la destruction de l'original d'un acte notarié, et il désire savoir si cette accusation est fondée, et si celui qui en est l'objet ne mérite pas d'être privé de son titre de Conseil de la Reine.
Le procureur-général Cartier dit que cette plainte a été faite, et que M. Laflamme en avait reçu communication. Ce dernier avait envoyé des affidavits pour sa justification. Ces affidavits avaient été communiqués à M. Hétu, et celui-ci avait envoyé au gouvernement des contre-affidavits. Tous ces documents étaient encore devant le Cabinet, et ils seront bientôt soumis à la chambre.
L'hon. M. Rose espère que M. Archambault retirera sa proposition. L'accusation en question était dirigée contre un homme éminent de la profession, qui jouissait de l'estime de tous ses confrères. S'aurait lui, elle était frivole.
M. M. Dunkin et Laframboise prirent dans le même sens. Après quelque discussion, la motion de M. Archambault fut adoptée.
La Chambre s'ajourne ensuite, à minuit moins vingt minutes.

M. Archambault demande un état relatif aux comptes et réclamations des messieurs employés comme avocats de la couronne dans le district de Montréal depuis cinq ans.

Il demande de plus, des informations au sujet de la plainte adressée au gouvernement par le notaire Hétu, contre Rodolphe Laflamme, avocat, de Montréal. Il dit que M. Laflamme est accusé d'avoir été cause de la destruction de l'original d'un acte notarié, et il désire savoir si cette accusation est fondée, et si celui qui en est l'objet ne mérite pas d'être privé de son titre de Conseil de la Reine.

Le procureur-général Cartier dit que cette plainte a été faite, et que M. Laflamme en avait reçu communication. Ce dernier avait envoyé des affidavits pour sa justification. Ces affidavits avaient été communiqués à M. Hétu, et celui-ci avait envoyé au gouvernement des contre-affidavits. Tous ces documents étaient encore devant le Cabinet, et ils seront bientôt soumis à la chambre.

L'hon. M. Rose espère que M. Archambault retirera sa proposition. L'accusation en question était dirigée contre un homme éminent de la profession, qui jouissait de l'estime de tous ses confrères. S'aurait lui, elle était frivole.

M. M. Dunkin et Laframboise prirent dans le même sens. Après quelque discussion, la motion de M. Archambault fut adoptée.

La Chambre s'ajourne ensuite, à minuit moins vingt minutes.

Faits Divers.

—Le procureur-général Cartier a annoncé que la distribution des copies du Code Civil du Bas-Canada allait être faite de suite. Les membres bas-canadiens des deux chambres recevront chacun cinq exemplaires, et ceux du Haut-Canada deux. Les juges des cours supérieures ou de comté du Haut-Canada en recevront chacun une copie. L'ouvrage sera mis en vente au prix de \$1.50. (Le Canadien.)

—Nous apprenons avec plaisir le retour de M. Narcisse Pétu, qui a passé trois ans à Florence à étudier la peinture dans les ateliers des peintres les plus en renom. Lorsque M. le chevalier Falardeau visita Québec, il distingua les

rares aptitudes du jeune artiste et le pressa vivement de l'accompagner en Europe. M. Pétu a suivi ce conseil et nous revient formé par les meilleurs maîtres. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue. (Ibid.)

—Nous apprenons avec plaisir que la Fabrique de Québec vient de faire don d'un terrain au cimetière Belmont, où devront désormais reposer les restes du regretté F. X. Garneau, et de plus le comité fera, à ses frais, entourer ce terrain d'une palissade en fer.

Après ce don patriotique de la fabrique de Québec, le Comité des souscripteurs a cru de voir remettre à un autre temps le soin d'ériger un monument en dispoant à intérêt et en faveur de Madame Garneau seule de la somme du capital souscrit.

Le Comité a pris aussi des mesures pour régler, moyennant une composition que chacun s'empresse d'accepter, les affaires de la succession. (Journal de Québec)

—La compagnie du Richelieu continue à se distinguer de toute manière, et marche, chaque jour dans la voie des améliorations les plus magnifiques. La compagnie a acheté ce printemps le qui de feu L'honorable Turcotte, elle y a élevé quatre brise-glaces qui semblent réunir toutes les conditions voulues, et aujourd'hui elle a fait jeter sur ce qui les bases d'un hangar de cent pieds de longueur. Il y aura dans cette nouvelle bâtisse deux salles d'attente pour les voyageurs, une pour les Dames et une autre pour les Messieurs, et elles seront munies de tout le confortable désirable. Plus de soixante hommes sont actuellement occupés à ces travaux.

La compagnie du Richelieu possède toute la confiance et toutes les sympathies du public, et elle en est digne tant par les regards dont les voyageurs ont l'objet de sa part et le caractère distingué de ses nombreux agents, que par le courage intrépide de ses capitaines, et notamment son capitaine Labelle, dont la *Minerve* raconte l'exploit héroïque dans une circonstance critique dans la nuit de jeudi dernier.

—(Journal de Trois-Rivières.)

La dette nationale de l'Angleterre est de 4 milliards de piastres, et l'intérêt qu'elle paie tous les ans est de \$132,000,000.

—La compagnie du télégraphe de Montréal a ouvert un bureau à Cacouna, ce qui sera très commode aux touristes qui vont tous les été, passer la belle saison dans cette paroisse.

—Depuis qu'on parle de guerre en Europe, les fonds publics de tous les Etats ont baissé dans une proportion considérable.

Le taux de l'intérêt et des escomptes s'est élevé en moyenne à 6 0/0 en Europe.

Soit au prix double des prix de paix.
M. Gladstone nous montre les chiffres des dettes publiques :
La France ne doit que 1 milliard 75 millions;
La Hollande, 2 milliards 125 millions;
La Russie, 7 milliards;
L'Italie, 3 milliards 300 millions;
L'Espagne, 3 milliards 125 millions;
Le Portugal, 925 millions;
La Turquie, 1 milliard 275 millions;
L'Autriche, 7 milliards 900 millions;
La France, 10 milliards.

Pour ces neuf Etats, c'est un total de 40 milliards et demi.

—On lit dans un journal de Berlin.

« A Rudow, non loin de Rixdorf, dans le voisinage de Berlin, il se passe un fait fort curieux. Depuis Pâques, un cultivateur de ce village est resté couché dans la même position qu'il a prise en se couchant le matin du jour de Pâques. Sur une grande chaise, la tête renversée en arrière, le corps immobile, si dur que personne n'ose le toucher de peur qu'il ne respire que très-faiblement, ne remue pas, ne parle pas, ne reconnaît personne et dort continuellement. Le médecin lui fait avaler un peu de lait tous les matins, afin de lui conserver la vie. Un grand chien de garde veille de nuit dans une chambre à la porte, afin d'empêcher de pénétrer dans la maison. Le monde se dit : il dort jusqu'à l'année prochaine, en punition de sa raillerie blasphematoire. La vieille de Pâques, le laboureur encore après l'heure ordinaire, et lorsque d'autres lui disaient de cesser son travail, il répondit : Celui qui est en haut dort bien jusqu'à l'année prochaine. Tout à l'heure j'irai en ville chercher du fumier avec ma voiture. Vers le matin de Pâques il passa en effet avec sa voiture près de l'église Saint-Michel (catholique), à Berlin, qui était toute illuminée pour le célébration de la Résurrection de Notre-Seigneur, selon la coutume allemande. Il entra dans l'église en criant : « Vous pourrez attendre longtemps, il dormira jusqu'à l'année prochaine. » Puis, faisant encore quelques gestes menaçants avec sa fourche, il s'éprit son chemin. Arrivé à la maison, harassé de fatigue, il se jeta sur sa chaise et il n'en a plus bougé depuis.

—Un journal catholique de Bologne, le *Patrista cattolico*, raconte un exemple terrible de la justice divine :

« C'était le vendredi saint : deux entrepreneurs du chemin de fer des Calabres s'étant rendus à Lazzaro, petit village près Reggio, demandèrent à un barbier de leur préparer un diner gras. L'apubergiste fit observer qu'en un pareil jour on faisait maigre et qu'on ne trouvait pas de viande chez le boucher. Les entrepreneurs se mirent à blasphémer et exigèrent qu'on leur préparât des volailles; puis, l'heure de dîner étant venue, ils s'attablèrent, buvant à la santé du diable et se répandant en imprécations horribles. Pour comble d'insulte, ils prirent un crucifix, le placèrent sous la table, et lui jetant les débris de leur repas, dirent à diverses reprises : Tiens mange, chien ! Mais Dieu voulut tout à coup venger sa majesté et faire éclater sa puissance. Un des misérables, surpris par d'atroces coliques, tomba de son siège et mourut aussitôt. L'autre, effrayé, fut atteint d'une attaque d'épilepsie qui lui enleva la raison pour un temps et l'a laissé dans un état très-précieux. Cet événement a causé la plus profonde impression parmi les habitants de Lazzaro, qui y ont vu sensiblement la justice de Dieu, de ce Dieu si outragé et si indignement appelé. Quant aux compagnons et aux ouvriers des entrepreneurs, ils ont compris que le Dieu des miséricordes est aussi le Dieu des vengeances. »

ON EXECUTE A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU JOURNAL DE LEVIS, DES IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

— TELS QUE — POLICES D'ASSURANCES, TRAITES SUR BANQUE, BILLETS DE CONCERT, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, LIVRES, Etc., Etc., Etc.

BLANCS

POUR NOTAIRES, AVOCATS, GREFFIERS, Etc., Etc.

LETTRES

FUNÉRAIRES, DE CHANGE, DE FAIRE PART, Etc., Etc.

CARTES

DE VISITE, D'ADRESSE, DE COMMERCE, Etc., Etc.

AFFICHES

DE THÉÂTRE, D'ANNONCES, D'ENGANS, Etc., Etc.

LE TOUT FAIT

AVEC SOIN, ÉLEGANCE, PROMPTITUDE, ET A UN PRIX MODÉRE.

Tout Ordre de la campagne par Malle ou autrement recevra la plus prompte ATTENTION.

MADAME F. BELLEAU, MODISTE, RUE EDEN.

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'elle en a reçu jusqu'à ce jour, Mad. Belleau annonce qu'elle continuera, comme par le passé, à apporter la plus grande attention à toutes les commandes qu'on voudra bien lui faire pour

CHAPEAUX, PASSÉS, COIFFES, MANTEAUX D'ÉTÉ, BLOUSES, ROBES, Etc., Etc.

Madame Belleau sera en même temps assistée d'une personne qui lui permettra de recevoir aussi différents ordres pour Habits d'Hommes, TELS QUE :

SURTOUS, HABITS DE CHASSE, PARDESSUS, GARIBALDIS, HABITS DE CÉRÉMONIES, VESTES, PANTALONS, Etc., Etc.

Le tout dans les derniers goûts. A toute commande Mad. Belleau se portera LA PLUS EXACTE PUNCTUALITÉ. Lévis, 6 avril 1866.

Sable! Sable!!

UNE très grande quantité de SABLE de première qualité, bon pour enduit, etc., etc. A vendre par LOUIS BÉGIN, Fils, Rue St. Étienne, sur la côte. Lévis, 6 avril 1866.

Nouvelle Fonderie.

D. LAINE & CIE., A Lévis, sur la Cote du Passage, AUX QUATRES-CHEMINS.

D. Lainé et Cie.,

invitent le public à visiter cet ÉTABLISSEMENT DE PREMIÈRE CLASSE et monté sur un pied tout nouveau.

On y trouvera toujours un assortiment complet et varié de tous les objets de Fonderie TELS QUE :

CHARRUES A ROUELLES, CHARRUES ANGLAISES PERFECTIONNÉES, PORTES DE FOURS, CHAUDRONS A SUCRE, PLAQUES A SUCRE, TROUS DE TUYAUX, Etc., Etc., Etc.

AUSSI :

Un splendide assortiment de

— POELES : —

Doubles et simples, de Salon, de Cuisine et de Fantaisie.

D. LAINE et Cie., recevront des commandes pour Mécanismes de

MOULINS A FARINE, MOULINS A SCIE, MOULINS A BATTRE, Etc., Etc.

Le tout dans le dernier goût et à des prix Très-Réduits.

On achète aussi la vieille Fonte.

Lévis, 20 février 1866.

3-m



ATTENTION!!! NOUVEL ETABLISSEMENT.

LES soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert une Manufacture pour préparer toutes sortes de bois pour la construction de bâtisses, à Lévis, près du Chantier de George Davie, écuyer.

MM. T. PARADIS ET CIE., auront toujours en mains un assortiment de bois de toute espèce Manufacturé ou non Manufacturé.

— TEL QUE : —

Madriers de Pin depuis 1 1/2 à 3 Epinette " " " " Planches de Pin " " " " Epinette " " " "

Bois de Colonnage, pour Tringle, pour cadre de Portes Chassis et Jalousies. LATTES, BARDEAUX, Etc., Etc., Etc.

PRIX SUIVANTS POUR RABOTER :

Table with 2 columns: Description of wood processing (e.g., Planches d'un pouce par 100 morceaux, Raboter des deux côtés) and Price (\$1 50, 2 00, 2 50, 3 00, 1 25, 2 00, 0 50, 0 60).

Lévis, 13 juin 1865.

T. PARADIS ET CIE.

C. A. MORRISSET, AVOCAT, No. 49, RUE SAINT-PIERRE, BASSE-VILLE QUÉBEC. Lévis, 13 avril 1865.

E. J. AUG. BERNIER, AVOCAT, RÉSIDENCE — Rue Wolfe, Lévis. BUREAU — Rue Haldimand, dans la demeure de C. Delagrave, éc., Haute-Ville, Québec. Lévis, 7 novembre 1865.

Librairie

DU

JOURNAL DE LEVIS, Enseigne du Gros Livre, COTE DU PASSAGE.

On trouvera constamment en vente à cet établissement un assortiment considérable de

Livres de Prières, d'Histoires, d'Ecoles, Fournitures d'Ecoles et de Bureaux, etc., etc.

LIVRES DE PIÉTÉ :

Formulaire de Prières, à l'usage des Pensionnaires de toutes les Communautés Religieuses. Nouveau Formulaire de Prières dédié aux enfants de Marie. L'Ange Conducteur. Paroissien Romain. do do gros caractère. do do velours, fermoir et coins. do do en Musique. Manuel de Piété. Imitation de Jésus-Christ. do de la Ste. Vierge. Journée du Chrétien. Vie Dévote. Quinzaine de Pique. Heures des Congrégations. Eucloges. Miroirs des Ames. Pouvoir de Marie. Visites au St. Sacrement. Guide de la Femme Chrétienne. Guide de la Jeune Personne, etc., etc., etc. Lévis, 17 octobre 1865.

Livres d'Ecoles :

Syllabaires des Ecoles Chrétiennes. Le Petit Catechisme du Diocèse de Québec. Le Grand Catechisme. Exercices orthographiques par F. P. B. Journée de l'Enfant. Histoire abrégée de l'Ancien Testament. Nouvel abrégé de Géographie Moderne. Abrégé de Géographie commerciale et historique. Nouvelle Grammaire française par Noël et Chapsal. Exercices français par les mêmes. Traité d'Arithmétique à l'usage des Ecoles Chrétiennes. Grammaire française élémentaire par F. P. B. Exercices orthographiques par F. P. B. Dictionnaire et corrigé des Exercices orthographiques. Éléments de la Grammaire française par Lhomond. Nouveaux Exercices français par M. J. B. Coquepot. Passier de David à l'usage des Ecoles Chrétiennes. Lectures instructives et amusantes (en manuscrit) par F. P. B. Les mimes, avec le texte en caractère d'imprimerie en regard. Abrégé de l'Histoire Sainte, de l'Histoire de France et de l'Histoire du Canada. La Grammaire de l'Académie par Bonneau et Lucan. Exercices français par Bonneau et Lucan. Corrigé des Exercices français par Bonneau et Lucan. Abrégé de la Grammaire de l'Académie par Bonneau. Exercices raisonnés sur l'Orthographe par Bonneau. Abrégé de Géométrie pratique, avec Atlas. Nouvelle Arithmétique, Analytique et Synthétique des Académies, Ecoles-Modèles et commerciales, d'après le système décimal. Traité d'Arithmétique par Jean-Antoine Bouthillier. Abrégé de l'Histoire du Canada par F. X. Garneau. Guide de l'Instituteur par F. X. Valade. Epitome Historie Sacre par Lhomond. Notions Élémentaires de Cosmographie et de Météorologie. Petit Dictionnaire français par Napoléon Landais. Petit Dictionnaire de la langue française par Hocquart. Le Chansonnier des Collèges mis en Musique. Recueil de Chanson canadiennes et françaises. Atlas — Le cours complet d'Histoires de Drioux.

Livres Anglais.

The Catholic School Book. Duty of a Christian Towards God. Pocket Dictionary by Thomas Nugent. English Grammar by Lindley Murray. An abridgment of Murray's English Grammar. The elements of French and English conversation by John Perrin. The First Book of Reading Lessons by the Christian Brothers. First Book of Lessons for the use of Schools. Second Book of Lessons " " " " Third Book of Lessons " " " " Fourth Book of Lessons " " " " Fifth Book of Lessons " " " " First Book of Arithmetic " " " " Carpenter's Scholars' Spelling assistant, etc., etc. Lévis, 17 octobre 1865.

Un grand assortiment de Livres :

Avec Bellure enjolivée et ordinaire, propres à être données en prix aux examens et à former des Bibliothèques de Paroisses; y compris les Bibliothèques de la Jeunesse Chrétienne, des Ecoles Chrétiennes, des Petits Enfants, de l'Enfance Chrétienne; Bibliothèque Pieuse, des Enfants pieux. Lévis, 17 octobre 1865.

LE MANUEL DU JUBILÉ,

EN FORME DE CATECHISME, Précédé du Mandement de Mgr. l'Administrateur de Québec. A vendre à la Librairie du Journal de Lévis. Lévis, 17 octobre 1865.

Tout Ordre de la Campagne par la Malle ou autrement recevra la plus prompte ATTENTION.

Objets de Devotion:

CHAPELETS, Chapelets montés en argent, avec perles précieuses do do en fil d'acier. do do en fil de cuivre. do do en fil de fer etc. Aras: — Boîtes, montés en argent pour Chapelets. Enfants en coco, pour Chapelets, etc., etc. Lévis, 17 octobre 1865.

CRUCIFIX:

Crucifix en Ivoire. do en Or. do en Plâtre. do en Cuivre, de différentes grandeurs. Lévis, 17 octobre 1865.

BÉNITIERS, MÉDAILLONS :

Bénitiers en albâtre. do en Biscuit de Porcelaine. do en Faïence. do Porcelaine dorée. do Plastique, etc., etc. Lévis, 7 novembre 1865.

CROIX, MÉDAILLES, ETC. :

Croix en argent. do en cuivre. Médailles en argent, diverses grandeurs. do en cuivre. Christa estampés sur bois, entourés en cuivre, etc.

ARCS :

Une superbe collection d'images, telles que : Images de diverses grandeurs et de différents sujets. do en feuille pour découper. Et plus de 2,000 images en dentelles. Lévis, 7 novembre 1865.

Fournitures d'Ecoles et de Bureaux :

Cartes géographiques, Cahiers d'exercices, Plumes Manches de plumes, Ardoises, Crayons d'ardoises et de mine. Encre noire, Encre d'argent, Encre d'or, Cire à cacheter rouge et noire, Craie blanche, Craie noire pour dessin, Papier à dessin et à musique, Équerres et règles pour dessin, Modèles de dessin, Boîtes de mathématiques, Boîtes de peintures, Papier à lettres de fantaisie, Papier à lettres de deuil, Enveloppes de fantaisie, Enveloppes de deuil, Papier à musique, ainsi qu'une grande quantité d'Écriseurs de fantaisie, tels que : Écriseurs en bois de rose, do bronze, do cristal, do marbre, do faïence, do verre de différentes couleurs, etc., etc.

On trouve également à cette Librairie,

UN RICHE ASSORTIMENT DE PARFUMERIE, SAVOIR :

Vinaigre de Toilette, par Montpellas, do à la Violette, Eau-de-Vie de Lavande ambrée, par Montpellas, Double extrait d'eau de Cologne, Huile impériale, l'Alma Christi, Essences pour monchoirs, Savons cosmétiques, etc., etc.

Un assortiment considérable d'articles de toilette, etc., tel que :

Brosses à habits, Brosses à cheveux, Brosses à dents, Peignes à démailler, en caoutchouc,

DE PLUS :

Une riche collection de jolis morceaux de Musique et des plus belles romances nouvelles directement importées de Paris.

Aussi une grande quantité de

Jonets d'enfants, Jolies boîtes à ouvrage, Miroirs de différentes grandeurs, etc., etc., etc.

ET LE TOUT À DES PRIX DES PLUS MODÉRÉS.

Lévis, 7 novembre 1865.